Municipalité de SAINT-AUBERT

INFO MUNICIPAL

12 décembre 2017 Volume 26 numéro 8 Page 1 sur 4 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

VOEUX DU MAIRE

Encore une année qui s'achève, il est temps pour nous tous de faire le bilan et de ne retenir que les plus belles et les meilleures actions qui y sont rattachées.

En ce Temps des Fêtes, tous et chacun profiteront de cette période pour festoyer de différentes façons : partager un bon repas, prendre le temps d'écouter et de discuter avec nos proches, profiter de leurs présences et leur offrir des cadeaux.

Je vous souhaite, au nom des membres du Conseil de la municipalité, de tous les employés et en mon nom personnel, la plus merveilleuse Fête de Noël et une Bonne Année 2018.

Que cette nouvelle année puisse être le reflet d'un regard positif sur l'avenir, la vie dans la paix et l'harmonie, teintée de solidarité, dynamisme et tolérance.

Ghislain Deschênes, maire

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX - PÉRIODE DES FÊTES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Le bureau de la municipalité sera fermé du 22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement.

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-É. HARPE

La bibliothèque sera fermée à compter de mercredi le 15 décembre 2017 à 15h00. Le service reprendra mardi le 9 janvier 2018 à 19h00.

Notez également que les soirs de tempêtes et de grands froids, le service sera suspendu. Nous vous conseillons de téléphoner avant de vous y rendre au numéro 598-3623.

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite un très Joyeux Noël et un temps des fêtes d'heureuses réjouissances et rencontres.

SERVICE DES LOISIRS - PATINOIRE MUNICIPALE

Nous désirons vous informer que Monsieur Steve Fortin, responsable de la patinoire pour la saison hivernale 2017-2018 vous accueillera au Centre des Loisirs, selon l'horaire suivant :

HORAIRE RÉGULIER	JOUR	SOIR
Lundi au vendredi	Fermé	18h00 à 21h00
Samedi	9h00 à 11h00 13h00 à 16h30	18h00 à 21h00
Dimanche jours de congé ou relâche scolaire	13h00 à 16h30	18h00 à 21h00
24 et 31 décembre 2017	11h00 à 14h00	Fermé
25 décembre 2017 et 1er janvier 2018	Fermé	Fermé
PATINAGE LIBRE	**JOUR**	**SOIR**
0-10 ans	Fermé	18h00 à 18h30
Tous	Fermé	18h30 à 19h30
Samedi. dimanche et jours de congé et relâche scolaire	13h00 à 14h30	18h00 à 19h30
24 et 31 décembre 2017	11h00 à 12h30	Fermé
25 décembre 2017 et 1er janvier 2018	Fermé	Fermé
HOCKEY LIBRE	**JOUR**	**SOIR**
Lundi au vendredi	Fermé	19h30 à 21h00
Samedi, dimanche et jours de congé ou relâche scolaire	14h30 à 16h30	19h30 à 21h00
HOCKEY LOCAL ET INTERMUNICIPAL	**DATE**	**JOUR**
Samedi	23 décembre 2017 6, 13, 20, 27 janvier 2018 3, 10, 17, 24 février 2018 3 mars 2018	09h00 à 11h00

IMPORTANT : ***Aucun bâton ne sera toléré à l'extérieur durant la période de patinage libre et dans le corridor d'accès à la patinoire.***

De plus, une nouvelle directive a été adoptée par le conseil municipal. Il est désormais obligatoire de porter un casque protecteur avec grillage complet ainsi qu'un protège-cou lors des activités.

Veuillez noter que durant la période des Fêtes, l'horaire des jours de congé ou de relâche scolaire s'appliquera du 26 décembre 2017 au 8 janvier 2018 inclusivement. Toutefois considérant que diverses activités sportives pourraient être tenues de temps à autres sur la patinoire, cet horaire est sujet à modification.

Le Centre des Loisirs sera fermé à compter de 14h00 le 24 décembre 2017 et le 31 décembre 2017. Il sera également fermé toute la journée le 25 décembre 2017 et le 1er janvier 2018.

Attention : Lorsque la température ne permet pas la tenue d'activités extérieures, le Centre des Loisirs peut parfois être ouvert à la population. Nous vous invitons à téléphoner au 598-6855 avant de vous y rendre ou consulter la page Facebook : Municipalité de Saint-Aubert.

SÉANCES DU CONSEIL 2018

Conformément à la loi, nous vous transmettons le calendrier 2018 des réunions du Conseil. Ces réunions se tiendront au Centre municipal, 14, rue des Loisirs, à compter de 20h00**.**

MOIS	SÉANCES RÉGULIÈRES	
JANVIER	Mardi 9 janvier	Lundi 22 janvier
FEVRIER	Lundi 5 février	Lundi 19 février
MARS	Lundi 5 mars	Lundi 19 mars
AVRIL	Mardi 3 avril	Lundi 16 avril
MAI	Lundi 7 mai	Mardi 22 mai
JUIN	Lundi 4 juin	Au besoin
JUILLET	Mardi 3 juillet	Au besoin
AOÛT	Lundi 6 août	Au besoin
SEPTEMBRE	Mardi 4 septembre	Lundi 17 septembre
OCTOBRE	Lundi 1er octobre	Lundi 15 octobre
NOVEMBRE	Lundi 5 novembre	Lundi 19 novembre
DÉCEMBRE	Lundi 3 décembre	Au besoin

DÉPÔT DE CENDRES CHAUDES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous désirons rappeler aux propriétaires de systèmes de chauffage au bois qu'il est interdit de déposer des cendres chaudes à même les ordures ménagères. Cette façon de faire peut occasionner des incendies dans le camion servant à la collecte des ordures et endommager considérablement cet équipement. De plus, si vous disposez d'un bac à ordures de plastique, celui-ci peut être endommagé lorsque des cendres chaudes y sont déposées. À ce moment, la garantie couvrant le bac n'est plus valide.

Nous demandons aux propriétaires de ce type de chauffage de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'assurer que les cendres soient complètement refroidies avant de les placer avec les ordures ménagères. Vous pouvez également disposer de ces cendres d'une façon autre que par leur expédition aux ordures, soit en les utilisant à titre de fertilisant.

Merci de votre collaboration.

STATIONNEMENT DE VÉHICULES DANS L'EMPRISE DES VOIES DE CIRCULATION EN PÉRIODE HIVERNALE

En période hivernale, et ce, en vertu du règlement 404-2011, il est **interdit de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins municipaux de 23h00 à 07h00** lors de la période comprise entre le l5 novembre 2017 et le 15 avril 2018 et plus particulièrement **lors des chutes de neige ou lors des opérations de déneigement**.

Une attention particulière est demandée aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons afin que les véhicules des visiteurs soient stationnés sur les terrains privés. Le stationnement des véhicules sur la chaussée empêche les employés d'effectuer correctement les opérations de déneigement tout en augmentant les risques d'accidents.

Une amende au montant de 30 $ plus les frais, en sus de la possibilité de voir son véhicule remorqué est prévue à tout conducteur de véhicules routiers qui ne se conforme pas à ce règlement.

DÉVERSEMENT DE NEIGE SUR LA CHAUSSÉE

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du Code de sécurité routière, il est interdit de placer ou de déverser de la neige sur l'emprise d'une voie de circulation publique. Cette pratique est dangereuse et peut résulter en un accident malheureux.

S'il y a déversement de neige sur la chaussée, une plainte sera déposée à la Sûreté du Québec et une contravention pourra être émise au contrevenant responsable de cette action.

Merci de votre collaboration.

ADOPTION DU BUDGET 2018

En raison de la période électorale municipale, les municipalités peuvent prolonger la période de préparation des prévisions budgétaires et adopter le budget de l'exercice suivant au plus tard le 31 janvier.

Nous vous transmettrons la date d'adoption du budget 2018 dans un prochain Info-Municipal, de même que sur notre site web.

Ce report d'adoption du budget ne retardera pas l'émission des comptes de taxes municipales et ne modifiera pas également les échéances de versements.

TRAVAUX PUBLICS - RAPPEL

Pour toute urgence ou question relative à l'entretien du réseau routier de la municipalité, nous vous invitons à contacter Monsieur Rémy Bernier responsable du service des travaux publics au numéro 418-598-3368 en sélectionnant le « 7 ».

Nous vous remercions de votre collaboration.

NOUVEAU - REFUGE POUR LE SENTIER DE SKI DE FOND

Vous savez qu'il y a un sentier de ski de fond de 12 km aller-retour au lac Trois-Saumons et qu'il est gratuit pour les Aubertois. Il s'y est récemment ajouté à ce très beau sentier, un nouveau refuge bien isolé, chauffé et fort attrayant pour ceux qui veulent prendre un moment de détente. Localisé sur le site du Camp Odyssée Trois-Saumons, ce refuge permettra aux skieurs de se reposer, prendre une collation ou farter les skis. Ce site est mis à la disposition des Aubertois grâce au support financier important du Fonds de développement des territoires de la MRC de L'Islet, du Club Sportif des Appalaches, de la municipalité de Saint-Aubert, du Club des résidents du Lac Trois-Saumons et du Camp Odyssée Trois-Saumons. En plus, l'apport d'une contribution importante de l'entrepreneur en électricité Jalbertech pour l'électrification du bâtiment. Enfin, il faut mentionner que plus de 150 heures de travaux de toute nature ont été effectués par des bénévoles passionnés de ski de fond !

Merci à tous!